avoir indiquent l'action, les temps qui ont l'auxiliaire *être* indiquent l'état.

Ainsi, bien que les verbes *aller, arriver, venir,* etc., expriment l'action, c'est l'état qu'indiquent leurs temps composés, qui prennent l'auxiliaire *être. Ex. :*

il est
il fut
il était
il sera
} allé, arrivé, venu, revenu, parvenu.

(L'*acte* est accompli ; il n'y a plus qu'un *état.*)

Pour les verbes qui admettent les deux auxiliaires *avoir, être,* les temps conjugués avec l'auxiliaire *avoir* indiquent l'*action;* ceux qui ont l'auxiliaire *être* indiquent l'*état,* le *résultat* ou le *fait accompli. Ex.:*

1° Avec *avoir*	2° avec *être*
CESSER. Les chants *avaient cessé.* (RAYNOUARD.)	Et du Dieu d'Israël les fêtes *sont cessées.* (RACINE.)
DEMEURER. « J'*ai demeuré* captif en Égypte. » (FÉNELON.)	« Il ne lui *est* pas *demeuré* de quoi se faire enterrer. » (LA BRUYÈRE.)
DISPARAITRE. « Ils ont paru un seul instant et *disparu* pour toujours. » (MASSILLON.)	La foi de tous les cœurs *est* pour moi *disparue.* (RACINE.)
ÉCHAPPER. L'un des coupables *a échappé* à la gendarmerie. (*Dict. Acad.*)	Ce voleur *est échappé* de prison. (*Dict. Acad.*)
PASSER. « Madame a *passé* du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. » (BOSSUET.)	Il y a une heure que la voiture *est passée.* Cela *est passé* de mode
etc.	etc.

REMARQUE I. Quelquefois la différence d'auxiliaire indique une différence de sens encore plus marquée ; par exemple pour le verbe *convenir:*

cette maison *m'a convenu.*	c'est une chose qui *est convenue* (c'est-à-dire *conclue*) entre nous.

REMARQUE II. Les verbes qui s'emploient comme actifs et comme neutres prennent l'auxiliaire *avoir* dans le premier sens, l'auxiliaire *être* dans le second. *Ex. :*

on *a descendu* les tableaux;	les tableaux *sont descendus ;*
il *a échoué* sa barque;	la barque *était échouée ;*
on *a sorti* les orangers;	les orangers *sont-ils* sortis ?

REMARQUE III. On a vu plus haut que le parfait indéfini du verbe *aller,* ayant l'auxiliaire *être,* indique l'*état* et non l'*action.* Il est à remarquer que, tout au contraire, le verbe *être,* ayant à son parfait indéfini l'auxiliaire *avoir,* devient à ce temps presque synonyme du verbe *aller. Ex.:*

« Lui-même, il *avait été* reconnaître les rivières et les montagnes qui servirent à ce grand dessein. » (BOSSUET.)

« Il croit *n'avoir* pas *été* plus loin que les autres fois. » (MASSILLON.)

Il y a cependant cette différence entre *je suis allé* et *j'ai été,* que *je suis allé* indique plutôt, en général, un état résultant d'un mouvement, et *j'ai été,* une situation passée.

REMARQUE IV. Le verbe *être* s'emploie aussi quelquefois au parfait défini dans le sens du verbe *aller. Ex. :*

Il *fut* jusques à Rome implorer le Sénat. (CORNEILLE.)

Cette tournure a vieilli, mais elle est encore admise par l'Académie.

4° OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DES MODES PERSONNELS.

I. *Indicatif et subjonctif.*

§ **290.** L'*indicatif* énonce un fait ou un jugement d'une manière positive et formelle, le *subjonctif* l'exprime d'une manière plus vague et en général avec une idée de doute. *Ex.* :

il *peut* venir (*indicatif*) ;
je doute qu'il *puisse* venir (*subjonctif*).

En conséquence, le subjonctif ne s'emploie pas, d'ordinaire, dans les propositions principales.

§ **291.** Dans les propositions subordonnées, on n'emploie l'indicatif qu'autant que le fait ou le jugement exprimé par le verbe est énoncé d'une manière positive : dans le cas contraire, on met le subjonctif. *Exemples :*

1° *Indicatif* dans les propositions subordonnées :		2° *Subjonctif* dans les propositions subordonnées :	
je crois je sais je suppose je me doute je prétends je dis il est certain	qu'il *viendra.*	je ne crois pas je ne suppose pas je ne dis pas je ne prétends pas je doute il est douteux il n'est pas certain je suis étonné	qu'il *vienne.*

Selon qu'il y a affirmation ou doute, on met l'indicatif ou le subjonctif après le même verbe ou le même adjectif. *Exemples :*

il est vrai *qu'il s'est bien battu ;*	s'il est vrai qu'*il se soit bien battu ;*
il se plaint de ce que *vous l'avez* trompé (on affirme que l'interlocuteur a trompé) ;	il se plaint que *vous l'ayez* trompé (on n'affirme pas que l'interlocuteur ait trompé) ;
il prétend *qu'on obéira ;*	je prétends *que l'on obéisse ;*
je suppose qu'*il en est ainsi ;*	supposez qu'*il en soit ainsi ;*
il dit qu'*il se dépêchera ;*	j'ai dit qu'*on se dépêchât ;*
je suis d'avis qu'*il doit partir* (on affirme ou l'on croit que la chose est ou sera) ;	je suis d'avis qu'*il parte* (on ne sait au juste si la chose est ou sera).

On trouve ces deux modes alternativement dans une même phrase :

« Les soldats criaient qu'*on les menât* au combat ; qu'*ils voulaient* venger la mort de leur père, de leur général ; qu'*on les laissât faire ; qu'ils étaient* furieux. »

(Mme DE SÉVIGNÉ.)

Dans cette phrase, ce que les soldats affirment est mis à l'indicatif ; ce qu'ils demandent, ne sachant si cela leur sera accordé, par conséquent avec doute, est au subjonctif.

§ **292.** REMARQUE I. Le subjonctif se mettra donc après la conjonction *que* et les verbes exprimant le doute ou la crainte, soit par eux-mêmes, soit par suite d'une négation ou d'un tour interrogatif, par exemple : *nier, douter, craindre, appréhender, trembler*, etc.

Mais la négation et l'interrogation n'entraînent le subjonctif qu'autant qu'elles expriment une idée de doute, d'incertitude. Ainsi l'on dit :

1° *Avec l'indicatif.*		2° *Avec le subjonctif.*	
il ne réfléchit pas *qu'il se perd ;* réfléchit-il *qu'il se perd?*		on ne me persuadera pas ne vous figurez pas	*qu'il en soit ainsi.*
n'est-il pas vrai ne croyez-vous pas croyez-vous vraiment	*qu'il en est ainsi?*	croyez-vous pouvez-vous espérer pouvez-vous croire	*qu'il en soit ainsi?*

D'un autre côté, il y a de certaines formes affirmatives en apparence, qui supposent en réalité un doute ou tout au moins une simple supposition, et qui, par suite, entraînent le subjonctif. *Ex.:*

j'ai peine à croire / je n'ai guère de raison pour espérer } *qu'il en soit ainsi.*

Cependant la simple subordination marquée par la conjonction *que* amène souvent le subjonctif. *Ex.:* Je suis ravi *qu'il ait réussi.*

§ **293.** Remarque II. Le subjonctif se met après *que* et les verbes ou les adjectifs exprimant un ordre, une défense, un désir, un mouvement de l'âme, une obligation, une cause, etc., parce que ces verbes et ces adjectifs indiquent en général des choses à venir, par conséquent toujours peu certaines ; par exemple :

1° Les verbes *vouloir, ordonner, défendre, consentir, permettre, souffrir, attendre, mériter, se réjouir, rougir;*

2° La plupart des verbes impersonnels, comme *il convient, il faut, il importe, il est temps, c'est assez, c'est beaucoup, il est juste, il est bon, il est possible, tant s'en faut que,* etc.;

3° Les adjectifs *content, satisfait, heureux, ravi, mécontent fâché, affligé, désolé, honteux, confus, bon, joyeux, convenable, fâcheux, nécessaire, possible,* etc. (Voyez Rem. VI.)

Ainsi l'on dit : je veux, je désire, j'entends, je prétends *que l'on obéisse*; je ne veux pas, je défends *que l'on sorte;* je suis ravi qu'*il réussisse.*

Avec les verbes impersonnels, l'idée de doute amène seule le subjonctif. Ainsi l'on dira : *Il faut qu'il périsse* (parce qu'il peut ne pas périr malgré l'obligation qui a été déclarée) ; mais on dira : *il est vrai, il est certain, il est évident qu'il a péri* (parce que c'est un fait qu'on rapporte et qu'on affirme). De même on dira : *il est possible qu'il périsse;* mais on dira : *il est probable qu'il périra.* Après *il semble,* on met l'indicatif ou le subjonctif (d'après la

règle vue plus haut, § 291), selon qu'on veut indiquer une affirmation atténuée ou exprimer un doute. *Ex.:*

il semble { qu'*il a oublié* son rang ; / qu'*il ait oublié* son rang.

§ **294.** Remarque III. Le subjonctif se met encore dans les propositions subordonnées formées par les conjonctions, locutions conjonctives et pronoms conjonctifs qui suivent :

à condition que,	jusqu'à ce que,	quoique,
à moins que,	loin que,	sans que,
afin que,	non que,	si peu que,
au cas que,	pour peu que,	si... que (*signifiant*
avant que,	pour que,	quelque... que),
bien que,	pourvu que,	si tant est que,
de crainte que,	quel que,	soit que,
de peur que,	quelque... que,	supposé que,
en cas que,	qui que,	etc.
encore que,	quoi que,	

§ **295.** Remarque IV. On met tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif avec les conjonctions suivantes :

de manière que,	jusqu'à ce que,
de sorte que,	si ce n'est que,
en sorte que,	tellement que.

1° On met l'indicatif pour indiquer quelque chose de positif ou un fait accompli. *Ex. :* il a fait *en sorte qu'on a été* content de lui.

« Le sang enivre le soldat, *jusqu'à ce que* ce grand prince, qui ne put voir égorger ces lions comme de timides brebis, *calma* les courages émus... » (Bossuet.)

2° On met le subjonctif pour exprimer quelque doute ; et il y a toujours doute, s'il s'agit d'un fait à venir. *Ex. :* faites *en sorte qu'on soit* content de vous ; persévérez *jusqu'à ce que vous ayez réussi.*

On met encore le subjonctif après la locution *ce n'est*

pas que, parce qu'elle indique un doute. *Ex.* : *ce n'est pas que je veuille* vous faire des reproches.

REMARQUE V. C'est pour les mêmes raisons que l'on met tantôt le subjonctif, tantôt l'indicatif avec l'adjectif conjonctif *tel que*. *Ex.* :

ayez une conduite *telle qu'on vous applaudisse* (fait à venir, incertain);	sa conduite a été *telle que tout le monde l'a applaudi* (affirmation d'un fait).

REMARQUE VI. Dans certaines propositions subordonnées où le verbe indique une cause, ce verbe peut être uni à la phrase principale par la conjonction *que* ou la conjonction *de ce que*. Après *que*, le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif, parce qu'il y a dans l'esprit une idée de doute, ou du moins parce qu'il y a eu affirmation d'un fait, mais d'un fait qui peut n'être pas exact ; après *de ce que*, le verbe se met à l'indicatif, parce que cette tournure marque l'affirmation positive d'unfait. *Ex.* :

il se plaint *qu'on l'ait* insulté ;	il se plaint *de ce qu'on l'a* insulté ;
je suis heureux *qu'il ait* réussi ;	je suis heureux *de ce qu'il a* réussi.

§ **296.** REMARQUE VII. Le subjonctif se met après les pronoms et adverbes conjonctifs comme après les conjonctions, quand la phrase exprime un doute, une crainte, un souhait, une tendance vers un but. *Ex.* : indiquez-moi un endroit *où je puisse* me reposer (si l'on voulait parler d'une manière affirmative, on dirait : je connais un endroit *où je puis* me reposer).

« Content de remarquer des actions de vertu *dont* les sages auditeurs *puissent* profiter... » (BOSSUET.)

Pour la même raison, la négation et l'interrogation entraînent ordinairement le subjonctif après les pronoms conjonctifs. *Ex.* :

« Le public *n'est pas* un juge *qu'on puisse* corrompre. » (BOILEAU.)

« S'il y a peu d'orateurs, *y a-t-il* bien des gens *qui puissent* les entendre ? » (LA BRUYÈRE.)

§ **297.** REMARQUE VIII. Après les superlatifs suivis de *qui* et les locutions *le seul qui, le premier qui, le dernier qui*, on met le subjonctif, si l'on énonce un simple jugement soumis à doute ou à contestation, l'indicatif, si l'on énonce un fait positif et formel. *Ex.* :

1° *Indicatif.*	2° *Subjonctif.*
« C'est peut-être *la seule* chose *que l'argent* seul *ne peut* pas faire. » (MONTESQUIEU.)	« Trajan, le prince *le plus accompli dont l'histoire ait* jamais parlé. » (MONTESQUIEU.)

§ **298.** REMARQUE IX. Le subjonctif s'emploie même dans quelques propositions principales.

1° On le trouve avec *que*, dans les prières ou dans les exclamations (il ne s'emploie, au premier cas, qu'à la 3e personne du singulier). *Ex.* : *que* votre volonté *soit faite*.

« Moi, *que j'ose* opprimer et noircir l'innocence ! » (RACINE.)

2° Il s'emploie sans *que*, dans les formules de souhait, d'imprécation, de concession, d'indignation. *Ex.* :

Fasse le ciel, Dieu *veuille* que... *Puisse* ce vœu s'accomplir ! A Dieu *ne plaise* que... Dieu soit loué !

Qui m'aime, *me suive*. *Comprenne* qui pourra.

Le *croie* qui voudra. *Advienne* que pourra.

« Le ciel *soit* béni ! » (RACINE.)

« *Périsse* le Troyen auteur de nos alarmes ! » (RACINE.)

Pour toutes ces phrases, on peut, il est vrai, supposer une

proposition principale sous-entendue, à laquelle celles-ci seraient subordonnées : *je demande que... je désire que...*etc. *Quoi ! vous supposez que j'ose noircir l'innocence*, etc. Non-seulement il n'est pas nécessaire de sous-entendre une autre proposition principale ; mais cela n'est même pas toujours possible.

Ainsi le verbe *savoir* se met au subjonctif dans les locutions suivantes, qui forment incontestablement des propositions principales : *je ne sache pas que..., je ne sache personne ou rien qui...* Dans ces locutions, le subjonctif est employé pour exprimer la pensée d'une manière moins affirmative que l'indicatif : *je ne sais pas*. Du reste cette locution n'est usitée qu'à la première personne du singulier.

Le subjonctif du verbe *savoir* s'emploie aussi avec *que*, après une négation, et marque la même nuance d'énonciation atténuée. *Ex. :*

« Il n'est point de destin plus cruel, *que je sache*. »
(MOLIÈRE.)

II. *Impératif.*

§ **299.** L'impératif n'est usité qu'à deux temps, au présent et au parfait indéfini, et à trois personnes (la 2e du singulier et du pluriel, la 1re du pluriel). *Ex. : finis, finissez* ceci ; *ayons fini* quand il reviendra.

REMARQUE I. Dans les monologues, celui qui parle peut employer soit la 2e personne du singulier, soit la 1re du pluriel. *Ex. :*

« *Rentre en toi-même, Octave, et cesse* de te plaindre. »
(CORNEILLE, *Cinna.*)

« *Soyons* indigne sœur d'un si généreux frère. »
(CORNEILLE, *Horace.*)

REMARQUE. II. L'impératif s'emploie quelquefois pour indiquer, non un commandement, mais une supposition. *Ex.*

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
Les gens en parleront, n'en doutez nullement. »
(LA FONTAINE.)

III. *Conditionnel.*

§ **300.** — Le *conditionnel* accompagne en général ou suppose quelque *condition* exprimée ou sous-entendue. Il se met d'ordinaire avant ou après une incidente formée par un *si* conditionnel. *Ex. : si je pouvais, j'irais ; j'irais, si je pouvais ; je voudrais être écouté ; je ne saurais nier.*

La pensée complète serait, pour ces deux dernières phrases : *je voudrais, si je le pouvais... je ne saurais, quand je le voudrais...* Il y a du reste lieu de remarquer que *je ne saurais* est synonyme de *je ne puis*, et que ces tournures, *je voudrais, je ne saurais*, sont des énonciations atténuées de l'idée exprimée par le verbe.

§ **301.** — Le conditionnel s'emploie encore, comme le subjonctif accompagné de *que* (§ 298), dans certaines phrases exclamatives exprimant l'étonnement, l'indignation. *Ex. :*

Moi, *je m'arrêterais* à de vaines menaces ! (RACINE.)

§ **302.** Dans certaines propositions indiquant une supposition, on met, comme dans la conjugaison interrogative, le sujet après le verbe. *Ex. :* cela *serait-il* ou *fût-il* vrai, ce n'est pas bon à dire ; *devrais-je* ou *dussé-je* mourir, je partirai.

REMARQUE. Dans ces propositions, qu'on peut appeler *suppositives*, on peut se servir de l'imparfait du subjonctif, sans *que ;* mais cette tournure ne convient qu'au style soutenu. *Ex. : fussé-je, dussé-je, vînt-il, fallût-il.* On dit plus ordinairement, en se servant du conditionnel : *quand je serais, quand j'aurais, quand je devrais*, etc.

§ **303.** Le conditionnel s'emploie surtout dans les pro-

positions principales ; mais il peut aussi se mettre dans les propositions subordonnées : 1° après un verbe à un temps du passé ; *Ex.* : « je savais qu'il *viendrait* » ; 2° après les verbes indiquant supposition ; *Ex.* : on dit que *les choses se seraient passées* ainsi. D'autres prétendent qu'*elles se seraient passées* tout autrement.

5° CORRESPONDANCE ENTRE LES TEMPS ET LES MODES.

§ **304.** Dans les *propositions subordonnées*, les verbes qui dépendent les uns des autres sont assujettis à une certaine correspondance, établie par la logique ou par l'usage, entre leurs temps et leurs modes. C'est le verbe de la proposition principale qui détermine le temps des autres.

I. *Correspondance des temps de l'indicatif.*

§ **305.** La variété des combinaisons qu'admet la correspondance des temps de l'indicatif entre eux est trop grande pour pouvoir être indiquée d'une manière précise. Ces combinaisons dépendent des idées accessoires d'antériorité, de postériorité, de simultanéité, qui modifient les idées générales du présent, du passé et du futur. On se bornera, sur ce sujet, aux remarques principales :

Lorsqu'un des verbes énonciatifs *dire, croire, affirmer...*, suivi de la conjonction *que* et d'un autre verbe, se trouve à un des temps du passé, deux cas se présentent :

1° Quand le second verbe exprime une action également passée et qui se rapporte au même temps que l'action exprimée par le premier, on *met ce second verbe à l'imparfait* ou au *plus-que-parfait*. *Ex.* :

on m'affirmait
on m'affirma
on m'a affirmé
on m'avait affirmé

} que vous travailliez,
que *vous vous étiez enfermé*
pour travailler ;

2° Quand le second verbe exprime une chose également vraie dans tous les temps, ou bien une action présente, on met en général le second verbe au présent. *Ex.* :

j'affirmais
j'affirmai
j'ai affirmé
j'avais affirmé

} *que Dieu voit tout, entend tout ;*
que contentement passe richesse.

§ 306. REMARQUE. Cette règle, toutefois, n'est pas absolue ; et souvent le verbe de la proposition subordonnée peut se mettre à un temps passé, comme celui de la proposition principale. *Ex.* :

« Antonin avait appris à son fils Marc-Aurèle qu'il *valait* mieux sauver un seul citoyen que de défaire mille ennemis. » (BOSSUET.)

Je t'ai déjà dit que *j'étais* gentilhomme. (LA FONTAINE.)

« J'ai trouvé que la liberté *valait* encore mieux que la santé. » (VOLTAIRE.)

Ce n'est pas seulement par une sorte *d'attraction* qu'on peut mettre ainsi le second verbe à l'imparfait, quand le premier est à un des temps du passé : c'est aussi lorsque, au lieu de considérer l'idée exprimée par le second verbe dans ce qu'elle a de général, on veut indiquer ce qui a été dit, pensé ou senti antérieurement. Ainsi, pour ne prendre que le dernier des exemples cités plus haut, il est vrai de tout temps que *la liberté vaut mieux que la santé ;* mais, en exprimant cette idée, Voltaire n'a pas prétendu émettre un axiome, qui n'aurait rien que de banal, mais indiquer un sentiment qu'il a éprouvé à un certain moment de sa vie.

II. *Correspondance des temps du subjonctif avec ceux de l'indicatif.*

§ **307.** Pour la correspondance des temps du subjonctif avec ceux de l'indicatif, les règles générales sont les suivantes :

1° Si le premier verbe est au présent ou au futur, le second se met au présent du subjonctif. *Ex. : je veux, je voudrai*, (quand) *j'aurai voulu* qu'il *obéisse*.

Cependant, lorsque l'action du second verbe est considérée comme passée relativement à celle du premier, le second verbe doit se mettre au passé, bien que le premier soit au présent ou au futur. *Ex. : je ne pense* pas *qu'il ait obéi* sans y avoir été contraint ; quand *je voudrai qu'il ait obéi*, il aura obéi ; *je désire qu'il soit arrivé* heureusement ; *je crains qu'il ne soit parti ; j'attends qu'il ait fini.*

2° Si le premier verbe est à un des temps du passé ou bien au conditionnel (mode qui est assimilé au temps passé), le second se met à l'imparfait du subjonctif ; il se met au plus-que-parfait du subjonctif quand l'action du second verbe a dû précéder celle du premier. *Ex. :*

je *voulais* je *voulus* j'*ai voulu* j'*avais voulu* je *voudrais* j'*aurais voulu*	qu'il *obéît ;*	je *voulais* je *voulus* j'*ai voulu* (quand) j'*eus voulu* j'*avais voulu* je *voudrais* j'*aurais voulu*	qu'il *eût obéi.*

§ **308.** Remarque I. Dans les propositions subordonnées qui demandent un subjonctif et qui dépendent d'une proposition principale dont le verbe est au présent, on met le subjonctif présent :

1° Pour le temps correspondant de l'indicatif. *Ex.:* je ne crois pas que *ce soit* lui (*est-ce lui?* Je ne le crois pas) ;

2° Pour le futur. *Ex.:* je ne crois pas *qu'il sorte* (*sortira-t-il?* Je ne le crois pas.) Croyez-vous *qu'il vienne?*

§ **309.** Remarque II. Le présent du subjonctif peut se mettre après un des temps du parfait, s'il s'agit d'exprimer dans la proposition subordonnée une pensée générale ou envisagée indépendamment de toute idée de temps (Voyez § 305, 2°). *Ex.:*

« Je n'ai employé aucune fiction qui *ne soit* une image sensible de la vérité. » (Voltaire.)

§ **310.** Remarque III. Après un verbe au futur, on peut mettre au passé le verbe de la proposition subordonnée, si l'on veut indiquer, en même temps qu'une idée de futur, une idée de passé. *Ex.:*

(quand) j'aurai voulu
(quand) je voudrai } *qu'il ait cédé*, il aura cédé.

§ **311.** Remarque IV. Dans la correspondance des temps passés, on met :

1° L'*imparfait* du subjonctif, si l'action exprimée par le second verbe est passée, présente ou future. *Ex.:* il s'en est fallu de peu *que je partisse* (action passée) ; vous avez voulu *que je fusse près de vous* (action présente) ; je désirais *que l'on travaillât* davantage (action future).

2° Le *plus-que-parfait* du subjonctif, seulement si l'action est passée par rapport à l'action du verbe principal, déjà passée elle-même. *Ex.:* je ne savais pas *que vous eussiez été trompé.*

§ **312.** Remarque V. Le conditionnel est un mode, et non un temps ; mais il a une grande parenté avec le futur et avec l'imparfait : il se forme comme le futur (Voyez § 110), il a les désinences de l'imparfait (Voyez § 115), et il emprunte au plus-que-parfait du subjonctif sa seconde forme : *j'eusse aimé* (synonyme de *j'aurais aimé*).

1° Le *conditionnel* se met pour le *futur* dans les propositions subordonnées, quand le verbe de la proposition principale est à un des temps du passé, et quand il y a quelque doute dans l'esprit. *Ex.:*

je voulais voir
j'ai voulu voir
j'avais voulu voir
} *s'il viendrait.*

je croyais *qu'il viendrait.*

Si le verbe de la proposition principale était au présent, celui de la proposition subordonnée serait au futur. *Ex.:*
je veux voir *s'il viendra.*
je crois *qu'il viendra.*

On m'a fait espérer *qu'il viendrait.* (Si l'on ne veut exprimer aucun doute, on met plutôt le futur. *Ex.:* ces enfants ont promis qu'ils *travailleront* désormais.)

2° Si le verbe de la proposition subordonnée doit être au conditionnel, d'après la règle précédente, et que la proposition principale soit interrogative ou négative et attachée par *que* à la subordonnée, le *conditionnel* est remplacé par l'*imparfait du subjonctif. Ex.:*

je ne croyais pas *qu'il vînt* sitôt.
croyiez-vous *qu'il vînt* si tôt?
aviez-vous cru *qu'il fût venu* sitôt.

Mais, s'il n'y a ni négation ni interrogation, le conditionnel peut se mettre dans la proposition subordonnée, même après un verbe à un temps passé. *Ex.:*

je croyais
je crus
j'avais cru
} *qu'il viendrait.*

[Histoire. — Au XVII^e siècle on trouve l'imparfait du subjonctif employé dans la proposition subordonnée, même alors que le verbe de la proposition principale est au présent, mais pour peu qu'il y ait dans l'esprit une idée de crainte ou de doute. *Ex.:*

On craint qu'il *n'essuyât* les larmes de sa mère.
(Racine, *Britannicus.*)

La correction de ce vers a été contestée; mais on voit nettement que l'imparfait du subjonctif tient, dans la proposition subordonnée, la place qu'aurait un conditionnel dans une proposition principale. On dirait, par exemple : « Il *essuierait* les larmes de sa mère; c'est ce que l'on craint. » — Cet emploi de l'imparfait du subjonctif se trouve du reste même en prose dans la langue du XVII^e siècle. *Ex.:* « La nature eût fait venir les esprits tout nus au monde, *si c'est chose qu'elle eût pu faire.* (Malherbe.) *J'honore* trop ses belles qualités pour souffrir qu'une si frivole calomnie *lui donnât* quelque mauvaise impression de moi. » (*Id.*)

CHAPITRE VI.

SUITE DE LA SYNTAXE DU VERBE

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DES MODES IMPERSONNELS

I. Infinitif.

§ **313.** L'infinitif peut être considéré comme *nom verbal* et comme *mode.*

Comme *nom verbal*, c'est-à-dire employé substantivement, il peut quelquefois être précédé de l'article, et peut toujours servir de sujet ou de complément.

Comme *mode*, il a des temps, des compléments directs et indirects, et peut former des propositions.

I. *Infinitif employé comme sujet et comme complément.*

§ **314.** Quelques infinitifs en français sont de véritables substantifs, pouvant être accompagnés d'articles et d'adjectifs, et pouvant se mettre au pluriel. *Ex.:* le *lever*, le *coucher;* le *boire* et le *manger;* le *savoir*, le *pouvoir*, le *vouloir;* le *savoir-faire*, le *savoir-vivre;* des *déjeuners*, des *dîners*, des *soupers*, des *devoirs.*

§ **315.** L'infinitif peut servir de *sujet* à une proposition. *Ex.: mentir* est chose honteuse.

Remarque. L'infinitif sujet des propositions impersonnelles est en général accompagné de la préposition *de*